

## Eau potable et assainissement collectif

### Contexte

En 2023, la Commune de Modane a repris la **gestion de l'eau** en régie communale après 31 ans de délégation de service public avec la Lyonnaise puis SUEZ. Le service de l'eau correspond aux opérations de protection des captages, de potabilisation, de stockage, de contrôle et de distribution d'eau jusqu'à votre robinet.

Le **service assainissement collectif** géré par la Communauté de communes Haute Maurienne Vanoise a la charge de collecter (*depuis votre logement*), transporter et traiter les eaux usées domestiques avant de les rejeter épurées dans le milieu naturel (notre rivière l'Arc).

Toutes ces étapes du « petit cycle de l'eau » ont un coût qui explique le prix de l'eau et l'assainissement facturé aux usagers des services publics d'eau et d'assainissement.

### Composition d'une facture d'eau potable et d'assainissement collectif

	Gestionnaire		État	Taxes pour Agence de l'eau		
	Part fixe abonnement	Part variable		TVA	Préservation ressources en eau	Lutte contre la pollution
<b>Eau potable 2024 - Commune</b>	60 € HT	1,10 € HT / m3	5,5 %	0,10 € / m3	0,29 € / m3	
<b>Assainissement collectif 2024 - CCHMV</b>	82 € HT	1,58 € HT / m3	10 %			0,16 € / m3

La part fixe ou abonnement correspond à une unité de consommation : une habitation individuelle (résidence principale ou secondaire), un appartement, un commerce, un restaurant, une activité libérale, 20 lits dans un hôtel ou dans un centre de vacances...

### L'évolution des tarifs

*Selon le principe réglementaire « l'eau paie l'eau » et « l'assainissement paie l'assainissement », les redevances d'eau et d'assainissement facturées aux abonnés permettent de financer les investissements et le fonctionnement de ces services.*

### Eau potable

Malgré l'inflation, depuis la reprise en régie communale, la commune de Modane a décidé de ne pas augmenter le prix de l'eau potable. Les parts fixe et variable sont inchangées depuis 2022 (dernière année de la délégation de service public de SUEZ).



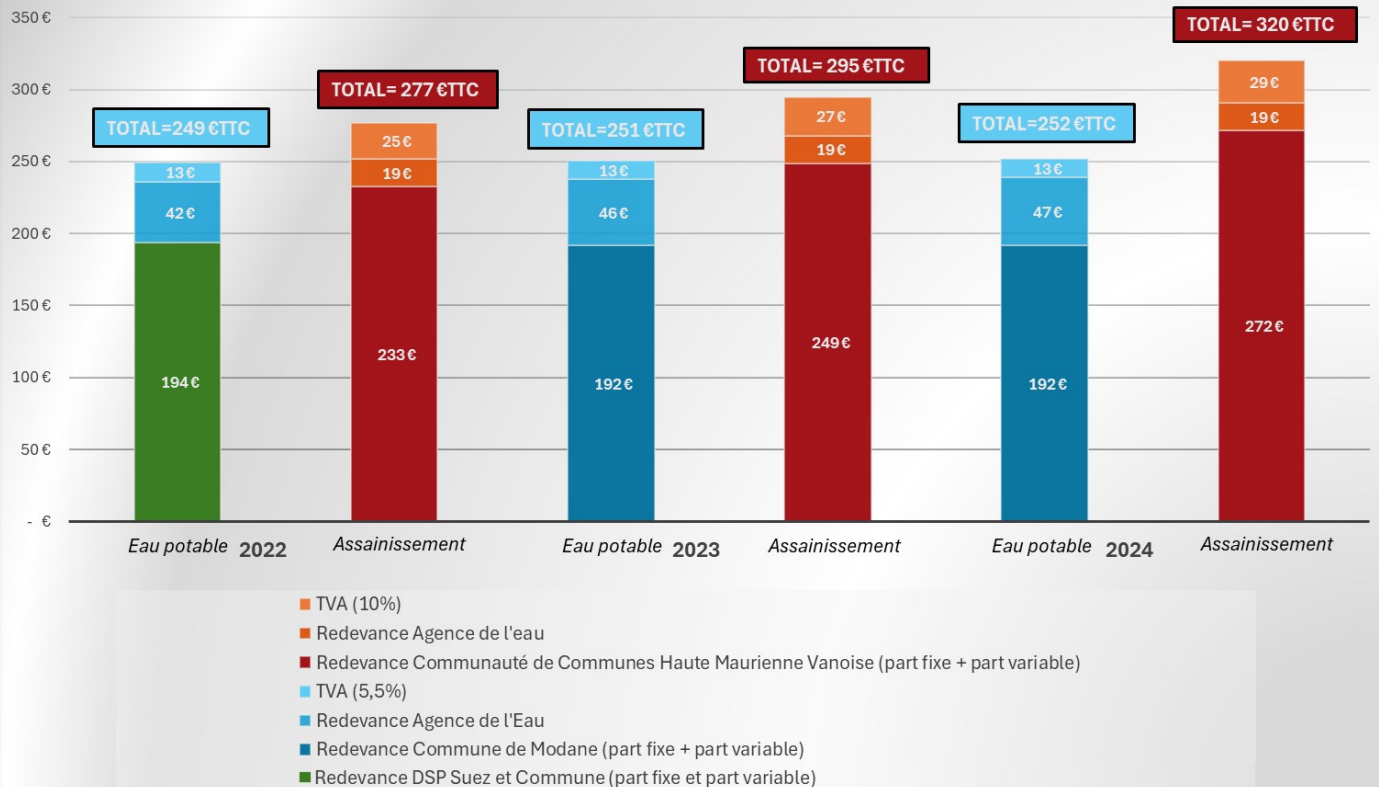
### Assainissement collectif

Entre 2022 et 2024, le prix de l'assainissement a augmenté d'environ 18 % (sur la base d'une facture de 120 m3).

Cette augmentation s'explique par les raisons suivantes :

- Forte inflation sur les charges courantes (réactifs, fournitures, prestataires, traitement des boues) +10 %
- Forte hausse en 2024 du prix de l'électricité (x2,5 avec un surcoût de 80 000 €/an)

## Evolution des tarifs de l'eau potable et de l'assainissement pour une facture type de 120m3



## Calendrier des prochaines facturations 2024



- Juin** : 6 mois d'abonnement de janvier à juin + 1 acompte de consommation (sur la base de 40 % de la consommation 2023)
- Octobre - novembre** : > relevé des compteurs
- Décembre** : 6 mois d'abonnement de juillet à décembre + le solde de la consommation réelle 2024 (consommation réelle - acompte de juin)

## En cas de problème technique ou questions sur la facturation

### Eau potable

Régie de l'eau de Modane

Tel : 04 79 05 50 76

Courriel : [eaupotable@modane.fr](mailto:eaupotable@modane.fr)

En dehors des heures d'ouverture au public ou le week-end, **uniquement en cas d'urgence** (fuite d'eau potable), vous pouvez joindre l'astreinte : 09 77 40 11 34.

### Assainissement collectif

CCHMV

Tel : 04 79 05 10 54

Courriel : [contact@cchmv.fr](mailto:contact@cchmv.fr)

Règlements de service disponibles sur  
[www.modane.fr](http://www.modane.fr) et [www.cchautemaurienne.com](http://www.cchautemaurienne.com)